Communiqué académique suite à la circulaire de rentrée sur les EANA

Nous organisations syndicales... avons été scandalisées, suite à la publication de la circulaire n°001-2025 du 28 août 2025 de l'académie de Créteil stipulant que *"si une scolarisation en UPE2A est préconisée et que l'affectation dans un tel dispositif ne peut se réaliser dans un délai d'un mois maximum après le premier entretien de la famille et de l'élèves en CIO avec un psychologue de l'Éducation nationale, une affectation sera proposée dans un collège public"*, soit en classe ordinaire. Il en va de même pour les élèves NSA, qui pourront désormais être affectés directement en UPE2A, au contraire de ce qui est préconisé.

Cette circulaire porte atteinte au principe d'une école permettant l'accès de tous et toutes aux connaissances dans un contexte budgétaire qui est tout sauf anodin : les élèves étrangers sont les premiers à faire les frais des réductions de moyens, et on organise leur exclusion du dispositif plutôt que la création de nombreuses nouvelles UPE2A, qui sont seules à pouvoir répondre tant bien que mal aux besoins scolaires des élèves allophones.

Aujourd'hui si nous vous alertons au sujet de l'atteinte aux droits d'accès à une scolarité digne pour les EANA, nous vous alertons également sur les difficultés de nos collègues en classes ordinaires. En effet, ceux-ci doivent faire face à toujours plus de défis pour prendre en compte les besoins de leurs élèves au sein de classes surchargées.
Les personnels administratifs se retrouvent également en grande difficulté pour trouver des solutions d'affectation, faute de places disponibles. Confrontés à la colère légitime des familles face à des délais d'attente trop longs, ils cherchent pourtant, dans l'urgence, une issue rapide pour permettre la scolarisation de ces élèves dans les meilleures conditions possibles.

Enseignants et enseignantes, personnels administratifs attaché.es, aux valeurs du service public d'éducation, au service de nos élèves et de leur famille, nous ne cesserons de nous mobiliser pour que les besoins particuliers de nos élèves et les droits des élèves allophones soient réellement pris en compte.

Nous exigeons l'ouverture de dispositifs UPE2A à la hauteur des arrivées d'élèves, le retrait de la circulaire du 28 août et le respect du droit des élèves allophones à bénéficier d'une scolarité adaptée en UPE2A.